



Concours de création d'affiches sur le thème « Enfants et adolescents sans-papiers »

Appel d'offres pour la catégorie « Enfants et adolescents »

Sommaire:

Concours	2
Thème du concours.....	2
Prix.....	2
Délai et lieu de remise	2
Format de présentation	2
Conditions de participation	3
Situation des enfants et adolescents sans-papiers en Suisse	4
Aspects de la vie d'enfants et d'adolescents sans-papiers	4
Campagne « Aucun enfant n'est illégal. »	6
Formulaire de participation au concours d'affiches de la campagne « Aucun enfant n'est illégal. » (Catégorie enfants et adolescents)	7



Concours

De nombreux enfants et adolescents sans-papiers vivent en Suisse – cachés mais au milieu de nous pourtant. En participant à ce concours, tu nous aides à alerter l'opinion sur leur situation. Il s'agit d'une étape importante dans le processus visant à améliorer la situation de tous les enfants et adolescents sans-papiers ici en Suisse.

Thème du concours

Dessine, peins, écris ou crée à la main voire sur ordinateur une affiche sur le thème des enfants sans-papiers en Suisse sur une feuille au format DIN A4. Toutes les techniques, quelles qu'elles soient, sont permises. Pour te donner des idées pour produire ton affiche, nous avons écrit aux pages 4 et 5 la manière dont ces enfants et ces adolescents vivent en Suisse. Tu pourras t'inspirer de ces diverses descriptions.

Prix

1. Entrée à l'Alpamare pour 2 personnes + trajet d'aller et retour
2. Billets de cinéma pour 2 personnes
3. Avoir pour des livres et des CD pour une valeur de 30 francs suisses.

Les affiches envoyées seront pour la plupart présentées dans le cadre d'une exposition itinérante dans diverses villes en Suisse. Ton œuvre pourra y être contemplée au même titre que des œuvres réalisées par des artistes professionnels. Un jury composé d'hommes et de femmes politiques connus ainsi que d'artistes renommés, évaluera les œuvres remises. Les œuvres les mieux placées seront indiquées et présentées comme il se doit dans l'exposition.

Délai et lieu de remise

Tu as jusqu'au 30 juin 2009 au plus tard pour envoyer ton œuvre (le cachet de la poste fait foi) à:

Verein für die Rechte illegalisierter Kinder

Rebgasse 1

4058 Basel

Le mieux est de placer ce que tu as fait entre deux feuilles en carton et d'envoyer le tout dans une enveloppe – ton travail sera ainsi bien protégé et nous parviendra intact.

Important: Tu dois joindre à ton envoi le formulaire de participation dûment complété (page 7). Nous pourrons ainsi t'annoncer si tu as gagné un prix ou non ainsi qu'où et quand ton affiche sera exposée.

Format de présentation

- 1 affiche au format DIN A4
- Un formulaire de participation dûment complété pour chaque création
- (Si possible également: 1 exemplaire numérique sous forme de fichier tif sur CD avec une bonne résolution; 300 dpi minimum)



Association pour les droits des enfants sans statut légal, Rebgasse 1, 4058 Basel
enfants@sans-papiers.ch, +41 (0)61 681 96 30
www.aucunenfantnestillegal.ch
PC: 60-132664-2

Conditions de participation

- Le concours est ouvert à tous les enfants et adolescents jusqu'à leur 18^{ème} anniversaire.
- Tous les participants peuvent envoyer un nombre illimité d'œuvres (individuelles et/ou séries).
- Une œuvre peut être remise par une personne individuelle mais aussi par des groupes.
- Les travaux doivent parvenir dans les délais à l'Association pour les droits des enfants sans statut légal.
- Les participantes et participants acceptent une présentation éventuelle de leurs affiches dans l'exposition ainsi qu'une publication de leurs créations dans le cadre de la campagne « Aucun enfant n'est illégal. » de l'Association pour les droits des enfants sans statut légal.
- Les participantes et participants, sans exception, acceptent en participant au présent concours, les conditions de son ouverture. Les envois non conformes aux critères stipulés peuvent être exclus du concours.
- Il est interdit aux membres du jury de participer au concours.
- Toute responsabilité est exclue en cas de dommages subis par les créations remises, par exemple au cours de l'exposition.



Situation des enfants et adolescents sans-papiers en Suisse

Plusieurs milliers d'enfants et adolescents vivent actuellement en Suisse sans permis de séjour en règle. Il s'agit principalement des enfants de sans-papiers (travailleurs immigrés et requérants d'asile sans statut légal déboutés) mais aussi de parents étrangers séjournant ici en toute légalité et auxquels le regroupement familial a été refusé.

Lorsqu'on parle de sans-papiers, on pense généralement à la main-d'œuvre adulte. Il est toutefois rarement fait allusion aux familles de ces « travailleurs ». Jusqu'à aujourd'hui, le problème des enfants et adolescents sans permis de séjour n'est guère un thème d'actualité en Suisse. Ils passent pourtant de nombreuses années au milieu de nous, souvent toute leur enfance. Pour eux, la Suisse est leur pays. La peur d'être découvert et expulsé, l'isolement social (solitude), la pauvreté ainsi que des perspectives d'avenir incertaines alimentent le quotidien de ces enfants et adolescents. Les droits garantis par la Constitution et la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant qui devraient être valables pour tous les enfants vivant en Suisse sont très difficilement applicables pour les enfants et adolescents sans-papiers.

Le droit à l'éducation par exemple n'est que partiellement respecté: les jeunes enfants sans statut légal valide ne peuvent pas en général fréquenter la crèche, même si les deux parents travaillent. Après le primaire, les adolescents sans permis de séjour valide n'ont d'autre choix que travailler au noir ou « ne rien faire », la loi leur interdisant également d'entrer en apprentissage. Autre illustration de cette injustice: les adolescents peuvent, dès l'âge de 15 ans, être placés en rétention pendant une période pouvant aller jusqu'à un an.

Aspects de la vie d'enfants et d'adolescents sans-papiers

La peur d'être découvert et expulsé:

« Tous les jours quand je vais à l'école, j'ai peur de ne pas revoir mes parents quand je reviens le soir. »

Le plus gros problème des enfants et adolescents sans-papiers réside dans le fait que leur statut de séjour n'est pas en règle. Cela signifie que ces enfants vivent ici mais qu'ils ne possèdent aucune autorisation de séjour. C'est pourquoi ils ont constamment peur d'être contrôlés par la police ce qui entraînerait leur expulsion. Ils se retrouveraient alors dans le pays natal de leurs parents, pays qu'ils ne connaissent pas en partie et dont ils ne parlent pas la langue. En raison de cette peur constante, le quotidien est plus difficile à gérer pour eux, que ce soit pour aller à l'école ou pour faire des courses par exemple. Afin de ne pas être contrôlés, ils ne sortent que très rarement. À la peur d'être contrôlés, s'ajoute également pour ces enfants et ces adolescents la peur de voir les parents contrôlés, voire dénoncés ou expulsés.

Isolement social, vie cachée:

« Je me poste souvent à la fenêtre et je regarde les enfants jouer dans la cour ».

Lorsqu'on est sans-papier, l'époque avant la maternelle, mais aussi les périodes où maternelles et écoles sont fermées ne sont pas des moments où l'on peut se détendre, s'amuser, jouer et sortir avec des copains et des copines. Il est très difficile de se faire des amis ou même de communiquer avec ses voisins lorsqu'on ne peut pas tout raconter sur soi ou même lorsqu'il faut se cacher. Pour les activités de loisirs telles que sport, musique, cinéma ou camp de vacances, l'argent manque également souvent.



Absence de formation et de perspectives:

« Mes camarades de classe veulent faire une formation commerciale, dans une agence de voyages ou dans une banque. J'ai de bonnes notes, je parle quatre langues et il faudrait que j'aie fait des ménages? »

Après la période de scolarité obligatoire, les adolescents sans-papiers n'ont aucune chance d'accéder à une formation. Ils ne sont pas autorisés à faire un apprentissage. Ils n'ont d'autre choix que travailler au noir ou « ne rien faire » et n'ont par conséquent aucune perspective d'utiliser à l'avenir les capacités qu'ils ont acquises en Suisse.

Enfance et vie de famille:

« Il m'arrive d'être en colère contre les enfants qui voient ma mère pendant toute la journée. C'est quand même notre mère à nous! »

De nombreuses femmes sans-papiers tiennent le ménage et s'occupent des enfants de familles suisses. La vie de famille des sans-papiers se réduit souvent à presque rien et les enfants doivent apprendre dès leur plus jeune âge à se débrouiller sans leurs parents.

Difficulté du regroupement familial:

« Mon père nous a dit qu'il viendrait bientôt nous chercher pour nous emmener en Suisse. On a tous beaucoup pleuré. Nous ne l'avons pas vu ensuite pendant quatre ans et un beau jour on nous a annoncé qu'on partait le lendemain. Je ne savais pas à l'époque que nous n'allions pas revoir la Colombie et les autres membres de notre famille pendant de nombreuses années. »

Il arrive souvent que le père ou la mère s'en aille d'abord seul ou seule en Suisse. Il est très difficile, et dangereux aussi, d'aller ensuite chercher les enfants ou l'autre parent. Il faut économiser suffisamment d'argent pour financer le voyage et pouvoir vivre en Suisse. Si aucune autorisation n'est délivrée pour faire entrer les enfants en Suisse, le voyage se transforme en une dangereuse aventure.

Détention en vue du refoulement:

« J'ai réussi à échapper à la guerre civile dans mon pays, j'ai travaillé beaucoup en route pour me construire une vie meilleure en Europe. J'ai été contrôlé dans un bus et me voilà maintenant en prison; et ils veulent me renvoyer chez moi. »

Lorsque les adolescents sans-papiers se font prendre lors d'un contrôle, ils peuvent être placés en rétention et y rester pour une durée maximum de un an.

Recherche d'une vie meilleure:

« Je dois me cacher de la police en Suisse, c'est vrai, je ne peux pas non plus vivre comme les autres enfants de ma classe, mais j'ai toujours assez à manger. »

Tant qu'il existera autant d'injustices dans ce monde (guerre, exploitation, pauvreté, famine), les hommes essaieront toujours de quitter leur pays pour un autre dans l'espoir d'y trouver de meilleures conditions de vie pour eux et leurs enfants. Même les lois les plus restrictives ne peuvent lutter contre cette volonté de vivre (et de survivre).

« Aucun enfant n'est illégal. »

« On accueille à bras ouverts tout ce qui vient d'autres pays, comme par exemple les vêtements et la musique, mais pas les gens. »

On n'a pas demandé aux enfants qui vivent ici où ils ont voulu naître et où ils veulent vivre. Ils devraient avoir les mêmes droits que tous les enfants qui vivent en Suisse.



Association pour les droits des enfants sans statut légal, Rebgasse 1, 4058 Basel
enfants@sans-papiers.ch, +41 (0)61 681 96 30
www.aucunenfantnestillegal.ch
PC: 60-132664-2

Campagne « Aucun enfant n'est illégal. »

La campagne « Aucun enfant n'est illégal. » a pour but d'améliorer la situation des enfants et des adolescents qui vivent en Suisse sans permis de séjour. L'objectif est de permettre à tous les enfants de jouir des mêmes droits – particulièrement en Suisse !

C'est la raison pour laquelle la campagne « Aucun enfant n'est illégal. » exige:

- un droit pour tous à l'éducation, de l'enseignement pré-scolaire jusqu'à la formation dans un collège et l'achèvement d'un apprentissage;
- l'arrêt immédiat des mesures d'internement de mineurs sous contrainte (détention en vue du refoulement);
- une régularisation facilitée pour les enfants et leurs familles (les enfants et adolescents qui vivent ici depuis de nombreuses années se verront également accorder une autorisation);
- le respect de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant par les autorités suisses même à l'encontre des enfants ne possédant pas un statut de séjour en règle.

La campagne est financée par l'« Association pour les droits des enfants sans statut légal » dont sont membres les permanences juridiques et sociales pour les sans-papiers de Bâle, Berne et Zurich, le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, les syndicats Unia et vpod, terre des hommes schweiz, l'Entraide Protestante Suisse (EPER) et la Ligue suisse des femmes catholiques (LSFC).

Pour en savoir plus, visiter le site www.aucunenfantnestillegal.ch.

